

ABONNEMENT

SAUMUR : Un an 35 fr. Six mois 19 Trois mois 7

Poste :

Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 24 JANVIER

LE VOTE DE LA LOI MILITAIRE

La loi de désorganisation militaire a été adoptée à la Chambre, dans son ensemble, par 361 voix contre 472.

Parmi les députés qui ont émis un vote favorable, nous retrouvons : les modérés Casimir-Perier, Christophle et Pallières ; les opportunistes Jules Ferry, Rouvier, Raynal, Spuller et Constans ; les radicaux Floquet, Clémenceau et Madier de Montjau ; les anarchistes et socialistes Félix Pyat, Camélinet et Basly ; les boulangistes général Boulanger, Laguerre, Laisant, Laur, Le Hérisse, de Susini et Vergoin.

M. Duport s'est abstenue ; il n'a pas cru pouvoir faire davantage pour ses électeurs monarchistes de la Charente-Inférieure.

Quant à M. Labordère, le rapporteur démissionnaire de la Commission de l'armée, il a oublié les atteintes portées à sa loi par l'adoption de certains amendements. Après avoir refusé de soutenir davantage de sa parole le projet de la Commission, il n'a pas hésité à lui accorder l'appui de son vote.

Bref, toutes les factions républicaines, depuis M. Casimir-Perier jusqu'à M. Félix Pyat, en passant par MM. Rouvier et Boulanger, se sont trouvées d'accord pour adopter la loi de déchristianisation.

Une fois encore, les républicains se sont unis au cri de ralliement : Le cléricalisme, voilà l'ennemi !

Ils désorganisent l'armée devant l'Europe en armes ; ils compromettent les intérêts sociaux et la sécurité du pays. Que leur importe, puisque du même coup ils atteignent l'Eglise de France !

L'ennemi, ce n'est pas la Prussien ou l'Italien, c'est le prêtre, c'est le catholique français. Gambetta le proclama jadis ; Ferry, Floquet, Rouvier, Clémenceau, Boulanger, Pyat le proclament aujourd'hui par leurs votes.

Les catholiques se décideront-ils enfin à se défendre ? JOSEPH DE GODLEWSKI.

M. GILLY

M. Gilly et tous ceux qu'il avait inscrits sur sa liste sont réélus conseillers municipaux à Nîmes par une écrasante majorité. Les opportunistes, les bons apôtres de la République modérée, subissent là encore un échec piteux. Pauvres opportunistes !

Il faisait pourtant bien triste mine, ce monsieur Gilly, au milieu des scandales qu'il avait déchaînés. Il a dû s'avouer à peu près impuissant, après avoir affirmé qu'il avait les mains pleines de preuves accablantes, comme s'il était si facile de prouver des pots-de-vin, dont on ne tire pas reçu, d'ordinaire. Après s'être montré prêt à toutes les batailles, il s'était pitoyablement aplati devant ceux qu'il avait provoqués, bredouillant des excuses, laissant dire même qu'il n'a vu, dans cette affaire, qu'une occasion de gagner quelque argent.

Enfin, la majorité des électeurs de Nîmes est radicale, et M. Gilly avait été frappé par M. Floquet, le dernier dieu des radicaux.

Les électeurs n'ont voulu rien voir, rien entendre.

Les radicaux de Nîmes se sont franchement insurgés contre M. Floquet, qui fut leur idole, dont ils souhaitaient l'avènement de tous leurs vœux.

Et M. Gilly est élevé au rang d'idole populaire. Pourquoi ? Parce qu'un jour il a affirmé, ou à peu près, que la plupart de nos gouvernants sont des voleurs !

Il a eu beau s'en dédire et avouer qu'il ne peut prouver ses accusations, lancées imprudemment. On l'a cru sur parole, d'emblée, dès les premiers mots ; on ne tient pas compte de ses excuses. Les électeurs de Nîmes ont persisté, malgré lui-même, à considérer son imprudence comme un acte d'audace héroïque. Il n'a pas de preuves, on s'en passe. Les accusations qu'il retire, l'opinion les maintient. On ne s'inquiète

même plus de savoir si elles sont quelque peu fondées, elles sont vraisemblables, il suffit, et quand M. Gilly se déclare désarmé, les électeurs ne veulent pas renoncer à la guerre et le prennent pour chef.

Il y a là assurément la révélation d'un état d'esprit particulier, et l'élection de Nîmes est fort significative.

Le ministère radical est impuissant à diriger les radicaux. La dernière cartouche est brûlée, et elle a fait long feu.

Le régime actuel est tellement déconsidéré que les accusations dirigées contre lui, quelles qu'elles soient, trouvent créance dès l'abord ; à défaut d'accusateur sérieux, on est même prêt à acclamer un insulteur vulgaire.

Quand un régime en est là, il est bien près de sa fin. C'est qu'alors le moment est venu où sa chute et si ardemment désirée qu'on est disposé à le démolir par n'importe quel moyen, et à s'ider le premier démolisseur venu. C'est le moment où l'opinion lassée, énervée, réclame autre chose, n'importe quoi, n'importe comment.

(La Sarthe.) C. FOURNIER-CARVILLE.

LES SAUVEURS

O mon pays ! s'écriait, il y a quelques jours, M. Jules Simon, tu n'as besoin que de travail et de repos. Que Dieu te sauve de tes sauveurs !

Il avait mille fois raison. Mais le malheur est que les prétendus sauveurs pulluleront tant que durera la République. Elle a des aspirants sauveurs, des sauveurs en exercice, des sauveurs honoraires. Ils affluent, comme d'importuns donneurs de conseils autour d'un lit de douleur, emplissant la maison, assourdissant le malade, et souvent pillant les armoires. A jour fixe, l'un d'eux est porté au pinacle et toute la faveur est pour lui ; peu après il s'écroule et fait place à un autre. Le sauveur périodique est le produit nécessaire du gâchis républicain.

Si l'on vous demande quels services l'auguste princesse, qui préside depuis 50 ans aux destinées de l'Angleterre, a rendus à sa

patrie, dites bien que depuis 50 ans ce pays aurait connu 20 Gambetta ou 20 Boulanger. Sous la Monarchie, les dévouements trouvent leur emploi, et les ambitions sont remises à leur place. Sous la Monarchie, il n'y a qu'un sauveur, le Roi, et qu'un remède, la liberté. DENYS COCHIN.

INFORMATIONS

Les questions d'argent sont plus que jamais à l'ordre du jour.

« A notre avis, dit le Soleil, la question : d'où vient l'argent ? est assez oiseuse. Un candidat prend l'argent qui sert à payer les frais de son élection où il veut et où il peut. Il n'a pas à dire si l'argent sort de sa poche, ou s'il lui est fourni par ses amis personnels ou par ses amis politiques.

» Il serait plus intéressant de savoir où va l'argent destiné à payer l'entretien du corps d'occupation du Tonkin, et qui, d'après M. Andrieux, aurait reçu, en partie, une autre destination.

» Nous savons d'où il vient, cet argent : il est fourni par les contribuables. Il a une destination bien définie. On n'a pas le droit de l'en détourner. A quelle destination l'emploie-t-on ? Où va-t-il ? Où vont les 3,594,000 francs destinés à payer l'entretien de 2,394 hommes qui, d'après M. Andrieux, manquent dans le corps d'occupation du Tonkin ? »

Notre confrère a raison, ajoute le Pays, un candidat peut prendre où il peut et recevoir d'où il veut l'argent qui lui est nécessaire.

« Mais ce qui est indécent et intolérable, et ce qui est le cas de M. Jacques, c'est que le gouvernement se serve de l'argent des contribuables (qui sont de toutes les opinions) pour soutenir un candidat officiel... qui ne représente qu'une seule opinion... que n'approuve pas et n'a souvent pas celui qui paie le plus. »

Voulez-vous savoir comment sont faites les listes de souscriptions en faveur du can-

27 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ÉVADÉ

Par Raoul de Navery

Une heure plus tard, M. de Kerkove le faisait reconnaître par la garnison, comme le successeur de Pieter Herboz, et le mettait en possession de tous les privilèges de son grade.

Le plus cher à son cœur était de suppléer le commandant durant ses absences, et de visiter les prisonniers suivant son bon plaisir.

Quand le repas du matin fut terminé, il commença une longue et douloureuse épreuve.

Dans chaque cellule, il voulait laisser un peu d'espoir.

Sa jeunesse, la beauté de son visage, le charme esquif d'une nature délicate agirent sur tous ceux qu'il visita. Il écouta les réclamations des uns, les plaintes de tous, les récits de ceux qui se sentaient étouffer dans ces froides cellules. En quittant les malheureux, il leur laissait le cœur plus tranquille, et la pensée de les avoir soulagés amenait dans ses yeux des larmes généreuses.

Il tremblait, lui un soldat, en pénétrant dans la cellule d'Hoogenburt.

Depuis la mort de Marguerite, le malheureux ne semblait plus vivre.

Lorsque le major de Mombas parut dans le cadre de la porte, Hoogenburt ne le reconnut point. Cependant il l'avait vu chez Grotius ; il assistait à cette soirée de fanfaillles qui précéda de si peu la tragédie politique terminée par le supplice de Barneveldt.

Le premier mouvement du captif fut un geste vague, comme s'il tentait d'écarter un importun.

Cependant l'uniforme de Jean l'avertit qu'il s'agissait d'une visite officielle ; il le considéra avec des yeux vagues, sans flamme, et se contenta de dire :

— Je ne me plains de rien... Je ne présente pas de réclamations... Vous ne pouvez me rendre Marguerite, n'est-ce pas ? L'échafaud de Barneveldt m'en rapprocherait... Maurice de Nassau pourrait m'accorder une grâce, ce serait de le faire relever pour moi.

Le jeune homme s'approcha.

— Mon visage ne vous rappelle-t-il point un ami ?

— Je n'ai plus d'ami, les malheureux n'en ont pas.

— Vous vous trompez ; cherchez dans votre souvenir.

— Il y a longtemps, bien longtemps, sans doute, que je vous ai vu...

— Vous m'avez rencontré chez Grotius dont je dois épouser la fille.

— Ne l'épousez pas, jeune homme ! N'aimez jamais ! Non, non ! ne devenez jamais le mari de cette fille parfaite qui s'appelle Cornélie ! Vous la perdriez un jour ! Dieu la retirerait de vos bras comme il m'a retiré Marguerite !

Jean posa la main sur l'épaule du malheureux et ne répliqua pas.

— Pouvez-vous me rendre Marguerite ? reprit Hoogenburt, comme en proie à une idée fixe.

— Hélas !

— Alors, vous ne pouvez rien !

— Je suis major de Lœvestein, j'aiderai M. de Kerkove dans sa mission, je la ferai aussi douce que possible.

— Merci, et adieu ! fit Hoogenburt, la présence des hommes m'est odieuse !

Le jeune homme sortit, le cœur serré. Il avait gardé pour la dernière sa visite à Grotius.

Dès qu'ils s'aperçurent, les deux hommes tombèrent dans les bras l'un de l'autre.

— Mon père ! dit Mombas, mon père, je ne vous quitterai plus. Je m'enferme avec vous à Lœvestein ; si les verrous d'une cellule ne sont point tirés sur moi, je n'en reste pas moins dans la forteresse. Pardon d'avoir joué un rôle ingrat et dur, d'avoir semblé vous renier quand tout mon cœur volait vers vous ! Si je n'avais joué cette sinistre

comédie du renégat courlisant, je n'aurais pas eu la joie de vous rejoindre. Ma tactique a eu pour résultat de venir ici, et Maurice de Nassau, qui me regarde comme le Jades de votre cause, croit ajouter à vos tourments en vous mettant en face du major de Lœvestein.

— Toi ! toi ! Jean, tu me donnes cette preuve de fidélité !

— Si vous m'avez maudit, cachez-le moi, mon père ; Cornélie sait tout aujourd'hui.

Ils s'assirent tous deux, et, dans l'épanchement d'une longue causerie, ils se racontèrent, Grotius, le supplice de sa détention jusqu'au jour où Marie était venu le rejoindre, Jean, les tortures par lesquelles avaient passé tour à tour son esprit, son cœur et son orgueil, quand il avait compris quel rôle il devait jouer pour parvenir.

Tandis que ces événements se passaient dans l'intérieur de la forteresse, Cornélie et sa mère regagnaient Gorcum, où David Dazeraël et sa femme les attendaient, avides d'avoir des nouvelles. Sans doute, on avait vu déjà Jean de Mombas ; mais alors il paraissait contrainct, tandis que ce jour-là une joie franche brillait sur son visage. On eût dit qu'il venait de déposer à jamais un masque pesant. Mais si grande que fût la confiance de Marie dans David, elle n'alla pas cependant jusqu'à lui révéler les intimes secrets du cœur de Cornélie, et ce fut seulement après le repas du

didat officiel de la République, M. Jacques?

« Dans les ministères, dit M. Laur, les chefs de bureau présentent les listes aux employés d'une certaine façon... Et voilà comme les totaux sont gonflés. Mais le pauvre diable à qui l'on a fait la carte forcée se vengera le 27, en votant contre le monsieur pour qui on l'a fait payer d'avance et malgré lui. »

Pour revenir à ce manifeste du candidat officiel, où il est reproché au général Boulanger « d'avoir mitraillé le peuple de Paris », il soulève chez les républicains de bonne foi une réprobation sévère.

Si le général a mitraillé le peuple en 1871, ce n'est pas aux gens du gouvernement de le lui reprocher, dit la France; car, s'il l'a fait, c'est parce qu'il était colonel dans un régiment de l'armée française.

« Pour des gens qui ne cessent de reprocher à l'ancien ministre de la guerre son indiscipline, voilà, certes, une singulière façon d'argumenter. Que voudraient-ils que le général Boulanger, officier de l'armée régulière, eût fait en 1871 ? »

Mais cette question n'est que secondaire. Ce qui est plus grave, c'est ceci : le reproche que M. Jacques fait à son adversaire est une simple injure à l'adresse de toute l'armée. Le général Boulanger, croyons-nous, n'a pas été le seul et unique officier de l'armée de Versailles. Son crime est aussi le crime des généraux de Galliffet, Davout, Delebecque, Loizillon, Blot, S. de Rivière, Pittié, Grévy, Bréart, de La Hayrie, Duez, de Launay, Hanrion, de Semailson, etc., et mille autres officiers qui ont servi à la même époque, dans les mêmes conditions. »

CE QUE CÔTE UNE ÉLECTION

On lit dans la Patrie :

« Les journaux radicaux opportunistes socialistes qui soutiennent la candidature de M. Jacques s'efforcent, par la publication des listes des sommes souscrites pour faire face aux énormes frais de la candidature de M. Jacques, de faire croire que ces souscriptions permettront de payer les 550 à 600 mille francs, coût de la candidature de l'ancien partisan de la Commune, aujourd'hui président du Conseil général de la Seine. Or, comme les souscriptions ne dépasseront pas sans doute 150,000 francs, il est dès à présent bien établi que le comité qui soutient la candidature de M. Jacques devra trouver, soit auprès du gouvernement, soit par d'autres procédés, comme dans la Somme et dans la Charente, les 400,000 francs qui feraient défaut au paiement des frais de la candidature du distillateur de la Croix-de-Berny ».

Ainsi, d'après notre confrère, le coût d'une candidature à Paris serait de 600,000 fr., soit, pour les trois candidats en présence, près de deux millions !

C'est beaucoup d'argent pour bien peu de chose.

soir, lorsque la mère et la fille se trouvèrent seules, que Cornélie tombant dans les bras de Marie s'écria :

— Maintenant, j'en suis certaine, nous sauverons mon père !

(A suivre.)

LE ROI D'YS

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, la troupe d'opéra de M. Justin Née viendra donner à Saumur, mercredi prochain 30 janvier, avec le concours de M^{lle} Duvivier, de l'Opéra, une représentation du Roi d'Ys, le grand succès actuel du théâtre d'Angers et l'œuvre musicale la plus importante de la saison théâtrale.

L'opéra de M. Lelo a été joué pour la première fois, sur la scène de l'Opéra-Comique, le mardi 8 mai 1888.

Le livret du Roi d'Ys est l'adaptation, au théâtre, d'une des légendes les plus répandues en Bretagne. Dans ses Chants populaires de la Bretagne, M. de la Villemarqué donne la traduction de poème Livaden Geris (Submersion de la ville d'Ys) tel que l'a chanté, en dialecte du pays de Cornouaille, un paysan de la paroisse de Trégunc.

BELLE ET BONNE RÉPONSE

M. Maillard, médecin des écoles à Duclair, chef-lieu de canton de la Seine-Inférieure, vient d'être révoqué de ses fonctions par un arrêté du préfet de ce département.

M. Maillard aurait, rapporte l'Indépendant normand, adressé à ce préfet, M. Hendlé, un accusé de réception conçu à peu près en ces termes :

« Je suis Royaliste, et c'est un honneur pour moi d'être révoqué par un Républicain. »

« Je suis Catholique, et je suis fier d'être révoqué par un Juif. »

« Je suis Français, et je ne souffre pas d'être révoqué par un Autrichien ! »

LA GRATUITÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Les radicaux ont cru venir en aide aux communes pauvres, qu'ont-ils faits ? Ils ont imposé les communes pauvres pour entretenir les communes riches. Voici comment, dit le Temps :

« Sous le régime communal, toutes les communes riches de France entretenaient leurs écoles sur leurs revenus propres. Qui faisait les frais de ces revenus ? Les habitants de la commune et les habitants de la commune seuls. Sous le régime d'Etat, les écoles de ces communes riches seront payées par les impôts généraux. Or qui paye ces impôts ? On peut pardonner au peuple l'illusion de croire qu'il existe quelque part dans les caves du ministère des finances une fontaine de pièces de 20 francs coulant nuit et jour pour remplir le Trésor, mais les hommes politiques doivent savoir que les impôts généraux sont payés par tous les contribuables, ceux des communes pauvres comme ceux des communes riches. »

« Le régime d'Etat oblige donc les contribuables des communes pauvres à participer à une charge dont ils étaient exempts auparavant. — Un exemple pour fixer le fait dans votre esprit. Sous le régime communal tel que l'établissait la loi du 16 juin 1884, sur ses revenus qui sont considérables, la riche commune de Saint-Etienne, pour payer le personnel de ses 55 écoles, prélevait une somme de 237,000 francs, soit 4 fr. 88 par tête. La pauvre commune de La Cergne, dans le même département, n'ayant point de revenus (150 fr. seulement pour 843 habitants) ne prélevait rien du tout, ce qui fait 0 par tête si je compte bien. Une subvention suppléait à son indigence. — Sous le régime d'Etat, les impôts généraux auxquels les habitants de la Cergne sont soumis étant substitués aux prélèvements dont ils se trouvaient dispensés, ils payeront désormais autant par tête que les habitants de Saint-Etienne. Si c'est là pour eux un avantage, je demande qu'on me l'explique, je m'avoue incapable de le comprendre tout seul. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LIGUE DES PATRIOTES

Comité de Saumur

Le 9 janvier 1889, l'administration de la Ligue a été renouvelée ainsi qu'il suit :

Président : M. G. Doussain.

Vice président : M. le Dr Pelon.

Secrétaire : M. Renard.

Trésorier : M. E. Perreau.

Commissaires : MM. Langlois fils, Avénier, N. Langlois.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Sur l'ensemble du projet de loi militaire, adopté par 364 voix contre 472 :

Ont voté contre : MM. Berger, Fairé, de La Bourdonnaye, général Lacretelle, de Maillé, Merlet, de Soland, de Terves.

RECHERCHE D'UN VOLEUR

On recherche actuellement un individu dont le nom est resté inconnu et qui s'est rendu coupable de vol.

Voici dans quelle circonstance :

Avant-hier, en l'absence du nommé Neau, du Petit-Poy, il aurait ouvert la porte de ce dernier avec la clef cachée sous une pierre.

Maître de céans, il put faire des recherches et prendre ce qui lui convenait. Il fit main basse sur une montre en argent et deux chaînes, 1 franc de monnaie de billon; il s'est revêtu des habits neufs de M. Neau, et laissa les siens, en assez mauvais état, avec un couteau.

PROSPÉRITÉ RÉPUBLICAINE

Comme chaque année, le Journal officiel vient de publier le relevé du commerce extérieur de la France pendant le dernier exercice, relevé triste à consulter à cause de ses faiblesses.

L'an dernier, nous avions importé pour 4 milliards 26 millions de francs de marchandises étrangères, et nous avions exporté seulement pour 3 milliards 246 millions de francs, soit un excédent de 780 millions à l'importation. Cette année, l'écart est plus considérable encore. Les importations ont augmenté de 4,026,000,000, elles ont passé à 4,053,000,000. Les exportations ont subi un mouvement inverse : de 3,246,000,000 elles sont tombées à 3,244,000,000 de francs. Entre les deux, l'écart n'est plus de 780 millions comme l'année dernière, mais de 842 millions.

LA MONNAIE DE NICKEL

La Commission de la monnaie de nickel, réunie hier, a décidé, après une discussion assez longue, la démonétisation des pièces de vingt centimes en argent ayant cours encore et leur remplacement par deux millions de monnaie de nickel de même valeur.

L'effigie est au choix du gouvernement. La forme des nouvelles pièces sera polygo-

nale. Les pièces ne pourront avoir plus de douze côtes. Leur diamètre sera de vingt millimètres et leur poids de quatre grammes.

LA REVACCINATION OBLIGATOIRE

Une mesure importante vient d'être prise par le ministre de l'instruction publique au sujet de la vaccination.

Désormais, tout enfant qui aura atteint sa dixième année, devra, pour être admis ou maintenu dans une école primaire, être revacciné par les soins du médecin attaché à l'école ou délégué à cet effet par l'administration scolaire. En outre, tout candidat à une école normale primaire devra fournir un certificat de vaccine et un certificat de revaccination.

La liberté de conscience, selon M. Floquet :

Le préfet du Cantal, par un acte d'intolérance qui lui sera sévèrement reproché, vient de faire aviser les gendarmes de son département qu'ils doivent envoyer leurs enfants aux écoles laïques, sous peine d'en-courir les mesures disciplinaires qu'entraînerait leur refus d'obéir.

PLÉBISCITE MUNICIPAL

Les électeurs de Riom ont été consultés dimanche par « oui » ou par « non » sur la question suivante : « Êtes-vous d'avis d'emprunter un million pour l'installation d'un régiment ? »

Il y avait 2,354 électeurs inscrits. Voici les résultats du vote : Non : 887. Oui : 725. Nuls : 15.

La ville de Riom a par conséquent refusé d'installer le régiment que le ministre de la guerre était disposé à y mettre en garnison.

ANGERS. — Le flammicide.

Des expériences de flammicide ont eu lieu samedi, à 3 heures, au Cirque-Théâtre. Disons de suite qu'elles ont été concluantes. Les dé-cors préparés au mois de septembre dernier ont été soumis à l'action du feu, et tous ont résisté; pas un ne s'est enflammé. L'in-venteur a produit des certificats de Tours et d'autres villes, qui prouvent que, depuis plusieurs années, son flammicide résiste à l'action du feu.

Les cordages et les toiles du Cirque avaient été tous imbibés, et la dépense s'est élevée à 4,400 fr.

LE PONT DE ROUMAZIÈRES

Nous avons annoncé hier que le pont de Roumazières, sur la ligne de Limoges à Angoulême, était en feu. Par suite de cet incendie, le service des trains a dû être interrompu et l'on est forcé de transborder les voyageurs. Les étais de la première arche du côté d'Angoulême ont été consumés, les pierres des piliers et des voûtes sont calcinées, on a dû supprimer les trains de marchandises entre Roumazières et Excideuil.

« Selon la traduction populaire, la ville d'Ys, capitale du roi Gradlon, était défendue contre les invasions de la mer par un puits ou bassin immense, destiné à recevoir les eaux de l'Océan dans les grandes marées, comme autrefois le lac Mœris celles du Nil. Ce puits avait une porte secrète dont le roi seul avait la clef, et qu'il ouvrait ou fermait lui-même quand cela était nécessaire. Or, une nuit, pendant qu'il dormait, la princesse Dahut, sa fille, voulant couronner dignement les folies d'un banquet donné à un de ses amants, lui déroba la clef du puits, courut ouvrir la porte et submerger la ville. Saint Gwénolé l'avait prédit. »

C'est de cette légende que M. Blau a tiré son livret en lui faisant subir les transformations nécessitées par les exigences du théâtre.

La direction d'Angers ne pouvait être plus agréable au public saumurois qu'en lui faisant connaître le Roi d'Ys, dont la représentation sur notre scène sera l'événement de la campagne actuelle.

Voici une rapide analyse de la pièce, que nous empruntons au Siècle :

Au premier tableau, nous sommes sur la terrasse du palais du roi d'Ys. A droite, la porte du palais, semblable au porche d'une église romane, précédée d'un grand escalier en granit. A gauche, l'entrée des jardins avec de grands et beaux ar-

bres, comme il n'en croît plus de nos jours sur le côté bretonne. Au fond, mur bastionné avec chemin de ronde. Par delà, fermant l'horizon, la mer.

En scène, bourgeois et bourgeoises d'Ys portant des guirlandes, gens d'armes. Jahel, grand maître du palais, vient annoncer que, pour mettre fin à une guerre sanglante, le vieux roi d'Ys cède sa couronne à sa fille aînée Margared, qui devient la femme du prince de Karnac. Tandis que la foule se retire et que décroît l'écho du chœur lointain, Margared et sa sœur Rosenn sortent du palais, la première en corselet rouge, cointure d'or et diadème d'or retenant le voile, la seconde en costume mauve, chaste et discret comme sa personne.

Margared est sombre; elle avoue qu'elle n'aime pas Karnac, que ce mariage est un sacrifice, que celui qu'elle aimait est mort. Duo auquel vient se mêler un instant le chœur des suivantes de la princesse. Rosenn reste seule.

La sœur de Margared aime aussi; son héros est un chevalier du nom de Mylio; les hasards de la guerre l'ont entraîné loin, bien loin. On n'a plus de ses nouvelles. Mort sans doute.

Non, il n'est pas mort. Il entre; il entend les plaintes de Rosenn. Sa joie de se savoir aimé. Le chevalier raconte comment il est resté captif avec ses compagnons d'armes; mais il revient riche et puissant, digne de devenir son époux.

Fanfanes annonçant la foule qui accourt au palais. Les deux amants se séparent : « Quand te reverrai-je ? demande Rosenn. — Ce soir... demain... toujours ! »

Trompettes. Rosenn rentre dans le palais. Marche guerrière. Entrée du peuple d'Ys, précédant le prince de Karnac, qui s'avance entouré de ses guerriers. Ses guerriers portent le fanion jaune et noir rayé de rouge. Au même instant, le roi d'Ys, resplendissant comme un soleil, apparaît sur le haut de l'escalier, ayant ses deux filles à ses côtés. Il présente à ses sujets leur nouveau souverain. Pendant ce temps, Rosenn annonce à Margared que Mylio est vivant. La fiancée pousse un grand cri. Elle refuse publiquement la main de Karnac. Fureur de ce dernier; étonnement et douleur du roi d'Ys.

Karnac, désespéré, jette son gantelet aux pieds du roi. Un guerrier s'avance; ses hommes d'armes portent une bannière bleue avec croix blanche sur or. Le guerrier relève le drapeau. C'est Mylio. Grand ensemble. Bravade à l'orchestre. « C'est la guerre ! la guerre sans trêve ! » crie Karnac. Le rideau tombe sur les cris du peuple acclamant Mylio et les menaces des soldats de Karnac.

Le deuxième tableau nous montre une salle du palais. Par la fenêtre ouverte, on aperçoit la campagne. Autour de la salle, niches avec des saints,

Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées.

Des Billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au Tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les Stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour : Arcachon, Pau et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 40 jours, non compris les jours de Départ et d'Arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré pour un parcours de plus de 500 kilomètres donne droit pour le porteur à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des Billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du Billet aller et retour.

LES OCTROIS

Les républicains seront toujours des financiers bien curieux. Lorsqu'ils n'avaient pas même l'espoir d'arriver un jour au pouvoir, ils avaient un système financier excellent ; il consistait à réduire les dépenses dans les plus extrêmes limites et, pour développer la richesse publique, ils trouvaient, avec l'école économique, qu'il est préférable de laisser l'argent dans les mains des particuliers que de le faire passer dans celles de l'Etat, d'où il sort après avoir entretenu une foule de parasites et payé généralement les services au double de ce qu'ils valent réellement.

Avec ce système, les républicains promettaient, s'ils arrivaient jamais au pouvoir, de supprimer toutes les taxes frappant les objets de consommation, c'est-à-dire l'octroi, et ces promesses sont toujours plaisir à ceux à qui on les fait et profitent à ceux qui les font.

Malheureusement, entre les théories financières des républicains soupirant après le pouvoir et celles qu'ils ont pratiquées lorsque l'invasion allemande et la politique du prince de Bismarck les ont rendus les maîtres de la France, il a existé une grande différence. Il a fallu naturellement, en 1871, payer les dépenses de guerre, et, pendant que les conservateurs liquidaient les fautes de l'Empire et du gouvernement de la Défense nationale, il s'agissait, pour liquider le passé, de créer de nouveaux impôts et il était alors impossible de songer à réduire les anciens.

Il ne faut jamais oublier qu'en se séparant, les conservateurs de l'Assemblée nationale avaient équilibré les budgets, rendu la prospérité au pays et que, sur les six cents millions d'impôts nouveaux créés en 1871, on a pu en retrancher deux cents millions et qu'on aurait pu les supprimer tous quelques années plus tard, si cette

sage politique financière de l'Assemblée nationale avait été suivie.

Malheureusement, les électeurs, avec l'appui de la presse allemande, ont rendu, en 1878, les républicains maîtres de la France. Le banditisme financier a commencé. Les budgets ordinaires ont été augmentés en dépenses de près d'un milliard par année et on a inventé les budgets extraordinaires qu'il a fallu solder par six milliards d'emprunt. C'est quand ils ont ruiné le pays, que les républicains viennent nous parler d'économies, de la suppression des octrois. C'est tout simplement une plaisanterie.

M. Yves Guyot vient de déposer le rapport au nom de la Commission chargée d'examiner la proposition de loi sur la suppression des octrois. Il conclut à l'adoption d'un article ainsi conçu :

« Les communes auront le droit de remplacer leurs octrois par des taxes directes, dont elles pourront elles-mêmes déterminer l'assiette sous les conditions suivantes :

» Ces taxes ne devront être prélevées que sur des propriétés ou objets situés dans la commune ou des revenus en provenant ;

» Elles devront s'appliquer à toutes les propriétés, objets ou revenus de même nature ;

» Elles devront être assises sur des propriétés ou objets tangibles ou des signes apparents de richesse ;

» Elles devront être proportionnelles. »

Les villes, tout le monde le sait, se sont endettées, surtout dans ces derniers temps. Les Conseils municipaux, si cet article était adopté, auraient le droit d'établir des taxes sur les propriétés déjà surchargées de centimes additionnels.

A Paris et dans beaucoup de grandes villes, il se produirait ce fait digne de remarque, c'est que les conseillers municipaux élus par les gens exemptés des impôts directs, soit qu'ils ne possèdent pas de propriété, soit que, comme à Paris, cet impôt ne les atteigne pas, par suite d'une disposition spéciale de la loi, se trouveraient précisément chargés de taxer ceux qui paient. On verrait, contrairement à ce qui se passait dans les communes du moyen âge, ceux qui ne possèdent rien chargés de régler les dépenses et les recettes de la commune.

Les octrois rapportent 281,048,452 fr., c'est le chiffre de 1887 ; sur cette somme, Paris est compris pour 135,794,854 francs et les autres communes pour 145,253,598 francs. Ce sont de gros chiffres, et laisser à des taxes arbitraires le soin de remplacer un impôt frappant tous les habitants d'une commune d'une façon égale, nous paraît singulièrement dangereux, surtout à une époque où l'équité n'est pas le faible de nos maîtres.

La République, si nous laissons ses financiers devenir les dispensateurs de la fortune publique et les régulateurs des impôts, réserve, à ceux qui possèdent, de beaux jours. Le ministre des finances du cabinet Floquet veut frapper les revenus et soumettre toutes les fortunes à une véritable inquisition. Les députés radicaux entendent

supprimer les octrois, mais, comme ils savent qu'il est impossible de se passer des recettes qu'ils produisent, ils les remplacent par des taxes frappant la propriété foncière, et ces taxes, ce sont les Conseils municipaux qui les établiront à Paris d'après les principes financiers du Conseil municipal, qui entend ne plus laisser un centime à ceux qu'il appelle les riches.

« La Belgique, dit M. Yves Guyot, en terminant son rapport, a aboli ses octrois en 1860 ; la Hollande, en 1865 ; l'Espagne, en 1869. Il n'y a pas d'octrois en Angleterre, en Danemark, en Suède, pas même en Turquie. L'Allemagne, qui les avait abolis dès 1820, dans les provinces rhénanes, a continué de les supprimer. En 1874, cet impôt a disparu de Berlin, et un journal racontait dernièrement l'explosion d'enthousiasme qui accueillit cette mesure. »

Tout cela est vrai, mais tous les pays dont vient de nous parler le rapporteur de la Commission, à l'exception de la Turquie, ont des finances très prospères. Il suffit, pour la Prusse, de lire le discours prononcé par l'empereur Guillaume II. Ces Etats n'ont pas été, pendant dix années, livrés au pillage des républicains. Alors, il a été possible de supprimer des taxes dont on ne peut défendre l'utilité qu'au point de vue des villes qui, comme en France, sont aux trois quarts ruinées et qu'on ne peut pas livrer à l'arbitraire des Conseils municipaux élus par des gens n'ayant pas un centime d'intérêt dans les communes, et qui y jouissent même de l'exemption des taxes dont ils entendraient frapper les autres.

Le projet Guyot, c'est la Commune légale avec l'impôt arbitraire. A. LENTHERIC.

FAITS DIVERS

TERRIBLE INCENDIE

Un incendie a éclaté mardi, à 4 heures, à Châlon-sur-Saône, dans les étuves d'une raffinerie de sucre.

L'embrasement de toute une aile de bâtiment a été instantané. Le feu a ensuite gagné un magasin qui renfermait vingt mille pains de sucre.

Plusieurs ouvriers ont reçu des brûlures ; trois sont grièvement blessés.

Remarque à faire. — Dans le nombre d'attestations que nous publions, combien de malades déclarent que les Pilules Suisses seules ont pu les guérir, après que tous les autres remèdes avaient échoué ? — Bollène (Vaucluse), le 12 août 1888.

— Je souffrais depuis trois ans d'un mal de reins qu'aucun remède n'avait pu guérir ; par l'usage de vos Pilules Suisses (1 fr. 50 la boîte), j'ai obtenu une complète guérison. (Sig. lég.) AUC PÉLISSIER, à Saint-Arjès.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 23 janvier. La Bourse a présenté aujourd'hui plus d'animation. Le 3 0/0 reprend à 83.05 ; le 4 1/2 0/0 se tient à 104.82.

Le Crédit Foncier est très animé à 1,342.50. Les obligations foncières et communales montent se-

lon leur habitude une grande fermeté. Les capitaux trouvent à s'y employer de la manière la plus sûre.

La Société Générale fait preuve des meilleures dispositions et se négocie de 482.50 à 483.75.

La Banque d'Escompte est fermée à 532.50.

Les Dépôts et Comptes courants oscillent de 602.50 à 603.75.

Les conditions essentielles de l'émission aux 60,000 actions de 500 fr. de la Compagnie universelle d'achèvement et d'exploitation du Canal de Panama sont les suivantes : On verse en souscrivant 125 fr. ; dans les huit jours qui suivront la constitution de la société, 125 fr. ; un mois après le deuxième versement, 250 fr. Les intéressés dans la Compagnie actuelle ont un droit de préférence pour la souscription et l'attribution desdites 60,000 actions. Jusqu'à l'achèvement du Canal, les souscripteurs recevront l'intérêt à 5 0/0 sur le capital. Quand le canal sera achevé et ouvert à la navigation, ils auront droit, en plus de l'intérêt à 5 0/0, à 16 0/0 des bénéfices nets.

L'exploitation de la mine de Mount Jefferson, dont nous avons déjà parlé, donne les résultats les plus satisfaisants. Les bénéfices existent actuellement et s'accroissent de jour en jour. On compte, pour la première année, sur un dividende qui ne sera pas inférieur à 10 0/0. Les titres se négocient sur le marché libre à 30 fr., prix auquel ils ont été émis.

Les obligations foncières des Immeubles de France sont très demandées à 375 et 376.

Il y a encore des valeurs de gaz qui rapportent 6 et même 6 1/2 0/0. Nous citerons, par exemple, les actions de la Fusion des gaz dont le rendement est de 15 fr. et dont le cours ne dépasse pas 225 fr. La Banque de l'Ouest vient de publier une étude sur la production de cette société pendant l'année 1888. Les personnes en quête d'un placement avantageux feront bien de la consulter.

L'obligation des Chemins de Fer Economiques est à 360.

EPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Succr.

Confitures fines et Gélées en boîtes de 5 kilos, fabrication de 1888

Groseille.....	0 f. 60 le 1/2 kilo.
Mirabelle.....	0 70 —
Abricots.....	0 70 —
Reine Claude....	0 70 —
Cerise.....	0 70 —

Toutes nos confitures sont garanties pures fruits et sucre

Toute personne achetant pour 3 fr. de marchandises à l'Épicerie Centrale aura droit à un billet de tombola gratis.

4,000 numéros pour 3 gagnants :

1° Une magicienne ; 2° Un vaisseau marchand ; 3° Un moulin tournant. Ces trois pièces sont à musique et jouent des airs différents.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

parmi lesquels, encastrée dans le pilier du fond, une grande statue de saint Corentin.

Margared est seule. Robe grise moulant le corps, diadème d'acier d'où retombe un voile bleu. Clairons dans le lointain. Les deux armées sont en présence. Margared croit comprendre que Mylio aime Rozenn. Sa farouche jalousie.

L'amour que rien ne lasse
En mon cœur fera place
A la haine que rien n'éteint !

Elle se dissimule dans l'ombre en voyant entrer son père, sa sœur et Mylio. Le roi envoie Mylio à la tête de son armée. Quatuor :

Qui sait prier sait combattre
Et les croyants sont les forts !

« Que Mylio revienne vainqueur, dit le roi, il recevra la main de Rozenn ! » Margared fait un mouvement pour s'élançer, mais retombe contre le pilier, défaillante, brisée. Au dehors éclate un appel de clairons. Mylio court rejoindre ses hommes.

Rozenn et Margared seules. Long duo. Margared éclate, terrible. Le rideau tombe sur ces mots d'elle, parlant de Mylio :

J'aime encore mieux lui voir, en ma jalousie ivresse,
Un glaive dans le flanc qu'un autre amour au cœur.

Un mamelon qui domine une vaste plaine.

qu'elle est sculptée l'image de saint Corentin. Au lever du rideau, Mylio est debout au milieu de la scène, entouré de ses soldats, l'épée nue. Plusieurs groupes portent des drapeaux et des armes enlevés à l'ennemi. Au fond sur les côtés, des paysans et des femmes, tenant des fleurs et des guirlandes de chêne, acclament les vainqueurs.

Chœur triomphal. De chaque côté de la tombe du saint on dispose les drapeaux et les guirlandes.

La scène vide, Karnac, vaincu, apparaît farouche et désespéré, les vêtements en désordre, la main crispée sur son épée rompue. Complet de désespoir.

Au fond, se montre Margared, une autre vaincue, en vêtements sombres, cheveux noirs tombant échevelés sur une robe brune. Pour se venger, la fille du roi propose à Karnac d'ouvrir les écluses qui protègent la ville d'Ys contre la mer. Les deux félons, la main dans la main, vont accomplir leur ténébreux dessein, lorsque la statue de saint Corentin s'anime. Margared et Karnac poussent un cri d'épouvante. Le saint les menace de la colère céleste ; en même temps des voix d'en haut crient : « Repentez-vous ! » La vision s'efface.

Galerie du palais du roi d'Ys. Rozenn épouse Mylio. Chœur du mariage. Mylio perce les groupes

pour pénétrer dans l'appartement de sa fiancée.

A l'horizon, la silhouette de la ville d'Ys ; à droite, une antique chapelle sur la porte de la- Les jeunes filles l'arrêtent.

La porte s'ouvre, Rozenn paraît sur le seuil. Elle se dirige vers la chapelle avec le cortège nuptial.

Margared se montre (dans son costume du tableau précédent, qu'elle gardera jusqu'à la fin). Karnac vient le rejoindre. Qu'elle le conduise aux écluses, il se charge de les ouvrir. Margared repente refuse. Karnac éveille sa jalousie en lui parlant de Mylio qui va devenir l'époux de Rozenn. Des bouffées du cœur nuptial montent jusqu'à eux. Margared, affolée, s'écrie en entraînant Karnac triomphant :

Viens ! que la mer emporte en ses profondes eaux
Ceux qui s'aiment et se haïssent,
Les victimes et les bourreaux !

A ce duo de haine succède un duo d'amour entre Rozenn et Mylio. Le roi les rejoint. Il perd sa Rozenn, il a déjà perdu sa Margared, qui s'est enfuie. Rozenn console son père ; Margared revient. Elle revient en effet, après avoir conduit Karnac aux écluses. Il y a là un trio qui produit beaucoup d'effet.

Mais des cris d'épouvante se font entendre, la ville est envahie par les eaux ; Mylio a surpris

Karnac et l'a tué. Le flot monte. Les groupes effarés s'entuent.

Dernier tableau. Le plateau d'une colline où le peuple s'est réfugié. A l'horizon, la mer est sombre et boueuse ; à gauche, sur le bord du plateau, des groupes d'hommes observent le progrès du flot dont on entend à l'orchestre le grondement, toujours plus rapproché. A droite, vers le fond, se dresse un rocher qui surplombe la mer. Les femmes sont à genoux. Le roi est là avec Mylio et Rozenn. A quelques pas d'eux se tient Margared, affaissée sur elle-même, la tête dans les mains.

Tout à coup, elle se relève et déclare que la coupable, c'est elle. La foule veut la tuer ; elle resserre de plus son cercle autour de Margared et de ceux qui la défendent. L'eau monte toujours. Il faut une victime expiatoire : « Ce sera moi ! » s'écrie Margared exaltée. Elle gravit le sentier qui mène à la roche la plus élevée. Là, elle se dresse et tend les bras au ciel.

Seigneur, sauve un peuple innocent !
Pardonne à l'âme criminelle !

Elle s'élançait dans les flots, au moment où l'ombre de saint Corentin apparaît dans le ciel. L'orage a cessé tout à coup, la voûte céleste s'illumine et une blanche clarté s'étend sur les vagues apaisées. Hosannah. Rideau.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE FRESNEAU

Les créanciers de la faillite du sieur Louis Fresneau, charbon à Genes, sont invités à se présenter dans un délai de vingt jours à partir d'aujourd'hui, en personne ou par fondé de pouvoirs, chez M. Doussain, syndic définitif de ladite faillite, auquel ils devront remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur. La vérification des créances commencera le 15 février 1889, à 9 heures du matin, au Palais de justice de Saumur, salle des faillites.

Pour extrait: Le Greffier, COLLIN.

Etude M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23, hôtel Blanclet.

A VENDRE Maison d'habitation

Occupées par M. FUSEILLIER, constructeur-mécanicien à la Croix-Verte, commune de Saint-Lambert-des-Lévetés.

AVEC OU SANS MATÉRIEL S'adresser à M^e AUBOYER.

MAISON A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 35. Les réparations seront faites. S'adresser à M. BOUJIN, boucher.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable EN Très vaste Établissement NOMMÉ

VILLA PLAISANCE

Située à 1 kilomètre de Saumur, Aménagé pour Fêtes, Noces et Banquets Avec Jardins, Bosquets et Jeux de toutes sortes. S'adresser à M^e Le Baron, notaire.

A VENDRE A rente viagère IMMEUBLES à SAUMUR

D'une valeur d'au moins 50,000 fr. S'adresser à M. LANGLOIS, expert à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochains MAISON Rue de la Petite-Bilange, n^o 34, près la place du port Saint-Nicolas. S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (36)

A Vendre ou à Louer Jolie petite Propriété

Située route de Dampierre, Comprenant: chambres, grenier, jardin avec pavillon sur la route. S'adresser au bureau du journal.

Par suite de décès A CÉDER PRÉSENTEMENT A SAUMUR

Un Etablissement de Louage de Voitures

Avec service complet d'omnibus pour les gares des chemins de fer. GRANDE FACILITÉ POUR LE PAIEMENT S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE Un Ménage pour être domestiques à la campagne, le mari sachant lire, écrire, soigner les chevaux, connaissant les vignes et l'agriculture, la femme étant bonne fille de basse-cour. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Très belle JUMENT de pur sang, 7 ans, b. brune, taille 1^m 57, très belles allures, sautant très bien, sans tares. - Prix: 900 francs. S'adresser au bureau du journal.

Exposition Universelle de 1889

Huit jours à Paris

Couché, nourri, entrée à l'Exposition, promenade aux environs de Paris. Entrée dans un théâtre au choix. Entrée aux musées, jardins, monuments, etc., pour 150 fr. Versement 10 fr. par mois. Faculté de venir à n'importe quelle date après dix versements ou 100 fr. Les fonds sont versés au Comptoir d'Escompte à Paris. S'adresser, pour renseignements, au bureau du journal, ou 6, rue du Temple, Saumur.

ON DEMANDE une bonne cuisinière.

S'adresser, 15, rue de Bordeaux, à Saumur.

JEUNE HOMME de 17 ans de mande place dans une maison de commerce.

S'adresser chez M. BOUCHÉ, loueur de voitures, place de la Bilange.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale. Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU 8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODÉT.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 JANVIER

Table with 4 columns: Valeurs au comptant, Clôture préc., Dernier cours, and Valeurs au comptant. It lists various financial instruments like 3% amortissable, Obligations du Trésor, and OBLIGATIONS.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE LÉTAT

Table for LIGNE DE LÉTAT showing train schedules between Paris, Saumur, and Bordeaux. Columns include STATIONS, Mixte matin, Mixte soir, and Express.

Table for LIGNE DE LÉTAT showing train schedules between Bordeaux, Saumur, and Paris. Columns include STATIONS, Mixte matin, Mixte soir, and Express.

LIGNE D'ORLÉANS

Table for LIGNE D'ORLÉANS showing train schedules between Nantes, Angers, Saumur, Tours, and Paris. Columns include STATIONS, Direct, Omnibus, and Express.

SAUMUR - PORT-BOULET - CHINON

Table for SAUMUR - PORT-BOULET - CHINON showing train schedules. Columns include STATIONS, Mixte matin, Mixte soir, and Omnibus.

POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS

Table for POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS showing train schedules. Columns include STATIONS, Mixte matin, Omnibus, and Express.

ANGERS DOUÉ MONTREUIL POITIERS

Table for ANGERS DOUÉ MONTREUIL POITIERS showing train schedules. Columns include STATIONS, Omnibus, Mixte matin, and Express.

SAUMUR - BOURGUEIL

Table for SAUMUR - BOURGUEIL showing train schedules. Columns include STATIONS, Omnibus, and Express.

SAUMUR - LA FLÈCHE

Table for SAUMUR - LA FLÈCHE showing train schedules. Columns include STATIONS, matin, soir, and Express.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.